

**SEANCE DU 03 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaudefonds-sur-Layon s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves BERLAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2022  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 14  
 Nombre de Conseillers Municipaux présents 12

PRESENTS (es) :

M. BERLAND, Maire,  
 M. THIERRY, Mme CHAUVIGNÉ M. MOUSSEAU, Mme CHIRON, Adjoints(tes)  
 M.BATTAIS, M. GODIN, M. BOISNIER, M.BESNIÉ, Mme RIVIERE, Mme ROCHARD, Mme PANTAIS,

ABSENTS(tes) EXCUSÉS(ées) : M. PICHERIT donne pouvoir à Mme RIVIERE

ABSENTE : Mme KIRKOR

Désigné secrétaire de séance : M.BOISNIER

Conformément à l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 09/05/2022



**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DE LA SÉANCE :**

16/2022	CCLLA – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021
17/2022	FINANCES - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR CHANGEMENT DE LA POMPE A CHALEUR PERISCOLAIRE/RESTAURANT SCOLAIRE
18/2022	FINANCES – ADHESION AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DU MAINE ET LOIRE
19/2022	FINANCES - ACSC DEMANDE DE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
20/2022	RESSOURCES HUMAINES – AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE
21/2022	RESSOURCES HUMAINES – GRATIFICATION STAGIAIRE
22/2022	CCLLA- RETROCESSION DU PATRIMOINE TOURISTIQUE

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Mars 2022**

Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

## SEANCE DU 03 MAI 2022

**DEL 16/2022 – CCLLA Présentation du rapport d'activité 2021**

Afin d'améliorer la communication et la transparence, il est prévu que les Présidents des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) adressent chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de la collectivité sur l'année N-1 de l'exercice en cours.

Ce rapport retrace les éléments marquants de l'année à travers les grands éléments budgétaires et les temps forts.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Considérant que la CCLLA a délibéré dans sa séance du 10 mars 2022 sur la teneur du rapport d'activité.

Le rapport d'activité 2022 est disponible sur la plateforme HUBIC.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

**- PREND** connaissance du rapport d'activité de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance pour l'année 2021.

**DEL17/2022 FINANCES – Choix du prestataire pour le changement de la pompe à chaleur de l'accueil périscolaire/restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que la pompe à chaleur est en panne depuis le mois de décembre 2021.

Suite à plusieurs interventions pour tenter de réparer le matériel, l'entreprise THARREAU qui avait installé ce système de chauffage en 2010 a confirmé que celui-ci devait être changé.

Quatre entreprises ont été sollicitées pour étudier un nouveau système de pompe à chaleur.

Monsieur BERLAND soumet les 5 offres des 4 entreprises sollicitées.

		Prix HT	Avantages	Inconvénients
1	REULLIER	35 062.00 €	ballon tampon 500 litres et résistance additionnelle inclus, régulation incorporée, 2 compresseurs en cascade, PAC Premium Weihaupt, désembouage réseau secondaire inclus, démarrage progressif, 43 dB à 10 mètres	
2	ATCS Angers	39 777.50 €	ballon tampon 500 litres	bruit 48.9 dB à 10 mètres, prix, pas de résistance additionnelle inclus, pas de régulation inclus pour le réseau secondaire
3	Anjou Clim Service	31 535.47 €	prix et désembouage inclus	ballon tampon en extérieur petit 200 litres, 1 seul compresseur, pas de résistance additionnelle prévue, pas de régulation inclus pour le réseau secondaire, bruit 48.9 dB à 10 mètres
4	Ets THARREAU	27 930.00 €	prix	2 petites pompes monobloc (Panasonic plus fragile), bruit, ballon tampon en extérieur, desembouage non inclus, pas de régulation inclus pour le réseau secondaire
4 bis	Ets THARREAU	29 951.00 €	prix	ballon tampon intégré à la PAC en extérieur de 250 litres, pas de résistance additionnelle, pas de régulation comprise pour le réseau secondaire, bruit 49 dB à 10 mètres, désembouage

**SEANCE DU 03 MAI 2022**

Après avoir comparé les différentes propositions, en fonction du dimensionnement de la puissance et des différents accessoires proposés, l'offre la plus pertinente est celle de l'entreprise REULIER. Les services techniques du Secteur 2 ont été sollicités dans l'analyse des offres. Un rappel de la conjoncture actuelle est fait avec l'augmentation des coûts, un approvisionnement tendu, des délais rallongés. Il est urgent de se positionner si on souhaite que les travaux soient réalisés avant l'hiver prochain !

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :*

- **RETIENT** l'entreprise REULIER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout document relatif aux travaux
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2022

**DEL 18/ 2022 FINANCES Adhésion au comité des Œuvres Sociales du Maine et Loire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe au plan départemental, un Comité des œuvres sociales (le COS49) pour le personnel des collectivités territoriales, ouvert à l'ensemble des communes et des établissements publics.

Le COS 49 a pour objet de favoriser principalement l'action sociale, c'est une association (loi 1901), qui a pour mission d'apporter une aide matérielle et morale aux agents et aux familles des agents des collectivités locales et établissements publics qui adhèrent à l'association.

La commune est aujourd'hui adhérente au COS49 pour l'ensemble de ses agents.

Afin de continuer à bénéficier des prestations 2022 du COS et du CNAS, il est nécessaire de renouveler l'adhésion au COS49.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune au Comité Œuvres Sociales du Maine et Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **ACCEPTE** sa part contributive.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation sont prévus chaque année au budget de la commune.

**DEL 19/2022 FINANCES – Subvention demande de versement**

Monsieur THIERRY rappelle que dans le cadre des subventions votées en début d'année, le conseil municipal avait décidé de mettre en réserve la somme de 3500 euros pour l'ACSC (cantine scolaire).

Le bureau de l'ACSC a sollicité le versement de cette aide. Les membres du bureau de l'association ont été reçus en mairie pour discuter du fonctionnement du service rendu aux parents.

Il s'avère que l'association a besoin pour équilibrer ses comptes de la subvention qui a été mise en réserve lors du vote des participations (CM du 19 mars).

Au-delà de l'augmentation des coûts (crise sanitaire, coût matière etc...), de la volonté de l'association de prendre en compte le mieux consommer (mise en place du PAR : Projet Alimentaire de Référence), M.THIERRY a également suggéré de revoir à la hausse le prix du ticket de cantine pour augmenter les recettes et ce à compter de la rentrée prochaine.

**SEANCE DU 03 MAI 2022**

Suite à la demande et aux explications données par l'association, Monsieur THIERRY propose aux conseillers de verser la somme de 3500€ au titre de la subvention à l'ACSC,

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :*

- **DECIDE** de verser la somme de 3500€
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2022

**DEL 20 2022 RESSOURCES HUMAINES – Augmentation du nombre d'heures du poste de responsable de la bibliothèque**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du remplacement du poste de responsable de bibliothèque (qui fait suite au départ en retraite de Mme Sylvaine CHASSARD), il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures du poste en raison des missions exercées. Le nombre d'heures dédié à ce poste avait été estimé par le pool bibliothèque (responsable & bénévoles) à 12 heures hebdomadaire. La commune avait au départ du réseau 1001 pages recruté sur la base de 2H/sem, puis 4H/sem et il s'avère que ce temps est encore insuffisant pour un bon fonctionnement du service. Il est donc proposé de profiter de l'opportunité du recrutement en remplacement de Mme CHASSARD pour augmenter le nombre d'heures de la responsable bibliothèque pour le passer à 7H/sem. La nouvelle responsable bibliothécaire est recrutée sur la base du contrat antérieur à savoir 4H/sem, le temps que le Comité Technique du centre de gestion statue sur cette augmentation d'heures au contrat. La régularisation se fera par un avenant.

Pour rappel la bibliothèque est communale mais animée par une équipe d'une dizaine de bénévoles. La responsable a en charge la gestion de ce service :

- Organisation générale : mise en œuvre et suivi d'actions et de projets
- Administratif : gestion du budget, des subventions, organisation des réunions
- Mise en œuvre des outils : formation, catalogage...
- Actions de mise en valeur des fonds et actions culturelles de lecture publique au sein du réseau : acquisitions, désherbage
- Coordination des équipes de bénévoles sur Chaudefonds-sur-Layon

*Le conseil municipal à l'unanimité, après avoir délibéré :*

- **ACCEPTE** d'augmenter le nombre d'heure du poste de responsable de la bibliothèque à 7 heures par semaine à compter du 01 juillet 2022.

**DEL 21 2022 RESSOURCES HUMAINES – Gratification stagiaire**

Monsieur le Maire rappelle que des stagiaires sollicitent régulièrement la commune pour effectuer leur immersion dans le monde professionnel.

Les demandes sont étudiées en fonction de leur pertinence (école, accueil périscolaire, service administratif) et également en fonction de la charge de travail que cela génère pour accueillir un stagiaire.

Au premier trimestre 2022 le service périscolaire a accueilli Monsieur Mathieu BEASSE dans le cadre de sa 2<sup>ème</sup> année de CAP pour une période de 8 semaines. Il a participé à l'accueil des enfants le matin, le soir et le mercredi matin et a encadré les enfants sur le temps de la pause méridienne.

**SEANCE DU 03 MAI 2022**

Au vu de son engagement, de son attitude et de la qualité de son travail Monsieur le Maire propose au conseil de lui attribuer une gratification.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'attribuer à Monsieur BEASSE une gratification de 25 € par semaine de présence en raison de son stage effectué au service périscolaire de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022 à l'article 6188 – Autres frais divers.

**DEL 22 2022 CCLLA RETROCESSION PATRIMOINE TOURISTIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une délibération actait la rétrocession du petit patrimoine touristique aux communes. Concernant la commune de Chaudefonds sur Layon, il s'agissait du site des Malécots avec le chevalement & la tranchée du même nom.

Cependant les actes administratifs n'ont pas été réalisés en raison de nombreuses discussions sur le portage foncier qui s'est révélé complexe sur le plan juridique.

La CCLLA a délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022, en actant la rétrocession des différents sites touristiques. Il est convenu que la CCLLA prendra en charge les frais d'actes notariés.

Monsieur BERLAND, rappelle que le site du chevalement présente une situation critique suite à l'affaissement d'une partie du terrain. En effet lors des travaux de réalisation du chevalement des Malécots, l'emplacement initial de ce dernier situé à quelques mètres de l'endroit actuel avait fait l'objet en son temps de travaux pour occulter le trou du puits. Un affaissement de cet endroit a été constaté et le lieu a été sécurisé par des barrières de chantier et un arrêté a été pris.

Monsieur le Maire précise que des sondages et des expertises devront être réalisés avant la restitution par acte administratif du site. Les études et les travaux qui sécuriseront le lieu seront à la charge de CCLLA.

Il est demandé aux conseillers d'accepter par délibérations concordantes le transfert à l'euro symbolique du site du chevalement des Malécots, la tranchée des Malécots et de transférer le bail emphytéotique passé par les propriétaires du terriil des Malécots.

Et de préciser que les études et travaux de confortement/sécurisation de l'ancien puits seront à la charge de la CCLLA.

*Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :*

- **ACCEPTE** de récupérer en propriété le site des Malécots : le chevalement et de la tranchée.
- **ACCEPTE** de reprendre au nom de la commune le bail emphytéotique passé avec les propriétaires du terriil des Malécots
- **PRECISE** que les études et travaux de remise en état et sécurisation de l'emplacement initial du puits des Malécots devront être réalisés par la CCLLA pour sécuriser le site

**Questions diverses :**

**DIA :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente de terrains bâtis, parcelles n° B 479, sise Le Bourg , B 480 16 rue du commerce (IA 22A0001 décision n° 02/2022).

**SEANCE DU 03 MAI 2022**

**Panneaux adressage :**

Monsieur BERLAND propose au conseil de choisir la couleur et la forme des panneaux qui seront prochainement positionnés pour désigner les nouvelles voies.

Plusieurs choix sont possibles :

Fond noir écriture blanche, fond blanc écriture noire, fond blanc écriture bleue avec liseré, Fond bleu écriture blanche. Après avoir présenté les différents panneaux possibles et échangé sur leur forme, leur couleur, leur dimension etc...

Les panneaux fond blanc écriture bleue avec un liseré, remportent l'adhésion des élus. Ces panneaux sont déjà présents dans le bourg de la commune.

**Présentation des conseillers départementaux :**

Suite à la demande des conseillers départementaux de venir se présenter aux élus, M.BERLAND propose aux élus de les rencontrer avant le prochain conseil municipal qui se déroulera le 28 juin prochain. Contact sera pris avec les intéressés pour confirmation suivant leur disponibilité.

**Cérémonie du 08 mai :**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de la commémoration du 08 mai, les élus sont conviés par les membres de l'ACPT/CATM à partager le verre de l'amitié après la cérémonie. RdV est donné à 11H place de la mairie pour se rendre en cortège vers le monument aux morts sis au cimetière.

**Pacte Financier et Fiscal :**

Monsieur le Maire cède la parole à Mme BARON.

Dans le cadre d'une réflexion menée par la CCLLA sur l'optimisation des charges et des recettes, la commission Finances a souhaité mettre en place un Pacte Financier Fiscal. Cet outil d'analyse vise à permettre d'identifier les différents leviers et interactions entre la CCLLA et ses communes membres.

Cette étude qui sera réalisée par un cabinet conseil sélectionné à l'occasion d'un appel d'offres devra à partir d'un diagnostic, proposer des solutions efficaces en matière de financement tant au niveau des charges qu'au niveau des ressources, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Pour permettre une bonne appropriation à l'échelle de chaque territoire, les élus et les services de direction de la CCLLA ont souhaité associer quelques secrétaires de mairie et DGS à cette étude. Pour une meilleure hétérogénéité, chaque strate de commune doit être représentée (1 000 hab, 2 000hab, 5 000hab et 10 000hab).

Mme BARON a été sollicitée pour participer aux réunions du comité technique, c'est pour cette raison que M.BERLAND souhaite demander l'avis du conseil sur la pertinence de la présence de Mme BARON à ces rencontres. Car ce dossier mené par la CCLLA implique du temps de présence communale. Ceci étant il apparaît également important d'avoir aujourd'hui un regard sur les possibilités et les orientations financières de la CCLLA vers les communes. Les conseillers acceptent que Madame BARON puisse faire partie du comité technique.

**Voyage scolaire école de la Source :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les enfants des classes de CP aux classes de CM, sont en voyage scolaire à Murat le Quaire dans le Puy de Dôme. Tout se passe bien et les enfants semblent ravis.

**Ecole privée**

Monsieur Berland rappelle que l'école privée ne rouvrira pas ses portes à la rentrée prochaine. Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir sur l'éventualité d'un projet si la mairie se portait acquéreur du terrain et du bâti. Un lieu intergénérationnel est proposé par Mme PANTAIS avec une possibilité de résidence senior et d'une MAM. D'autres propositions ressortent : logements, locaux pour les associations ...

M. Le Maire informe le conseil qu'il répondra au courrier reçu en mairie le 28 février dernier de M. Philippe TRILLOT, Directeur Diocésain et qui annonçait sans qu'il y ait eu concertation/échange avec la municipalité, la fermeture à la rentrée prochaine (septembre 2022) de l'établissement scolaire privé « Avé-

**SEANCE DU 03 MAI 2022**

Maria ». La question du devenir des lieux (terrain & bâtiments) sera alors posée et la commune affirmera son intérêt pour l'acquisition du bien.

**Fête du village**

Monsieur Berland rappelle qu'à l'initiative des habitants une fête de village se déroulera le samedi 04 juin prochain.

L'organisation se précise et les manifestations s'égrèneront tout au long de l'après-midi, avec un spectacle de cirque, des chants, un marché de producteur, des sculptures sur ballon, un manège à pédale, une fanfare. De la restauration sera proposée et un concert sera offert aux habitants.

**Antenne 4G**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le projet d'une antenne relais est en cours pour permettre une meilleure couverture mobile (4G minimum). Une première implantation avait été évoquée à proximité du stade après réflexion une autre possibilité d'implantation est envisagée au lieu-dit le Grand Pé. Différents types d'antennes sont possibles. La hauteur de l'antenne peut varier en fonction de l'emplacement retenu mais sa structure peut également être différente (simple mât ou treillis) en fonction du nombre d'opérateurs susceptibles d'installer leurs relais sur l'antenne. M. Le Maire souhaite informer les Califontains(taines) du dossier et envisage une réunion publique dans cette intention.

Fin de la séance 22 :45